

Les bénéficiaires d'un minimum social d'insertion (revenu de solidarité active [RSA] socle non majoré, RSA socle majoré, allocation de solidarité spécifique [ASS] et allocation aux adultes handicapés [AAH]) sortent moins fréquemment, d'une fin d'année à la suivante, des minima sociaux lorsqu'ils perçoivent l'AAH (6 %) mais plus facilement quand il s'agit du RSA socle et activité non majoré (40 %). Les taux de sortie depuis le RSA socle majoré (long) et le RSA socle seul non majoré s'élèvent eux à environ 21 %. Plus les bénéficiaires du RSA socle non majoré et de l'ASS sont jeunes, plus ils sortent des minima sociaux. La probabilité de sortir des minima sociaux d'insertion dans leur ensemble est d'autant plus faible qu'on en perçoit depuis longtemps. Cette sortie peut correspondre à la reprise d'un emploi, à une hausse du revenu d'activité ou à d'autres motifs, tel qu'un changement de statut familial. Occupent un emploi salarié la moitié des sortants de l'ASS, 42 % des sortants du RSA socle non majoré et 23 % de ceux de l'AAH.

### Les bénéficiaires du RSA socle et activité non majoré sortent davantage des minima sociaux que ceux de l'AAH

Les bénéficiaires qui entrent dans un minimum social peuvent y rester pour une durée plus ou moins longue. L'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) [voir encadré 1, fiche 16] permet d'estimer la part de bénéficiaires d'un minimum social<sup>1</sup> une fin d'année donnée qui ne le perçoivent plus un an plus tard<sup>2</sup>. Le taux de sortie d'un minimum social ainsi mesuré dépend du profil de la personne, du contexte général du marché du travail, de la nature du dispositif perçu, ainsi que

du degré d'éloignement de l'emploi, que traduit, en partie, le type de prestation perçue.

Entre fin 2015 et fin 2016, la perception du même minimum social, le passage d'un minimum à l'autre et la sortie des minima sont, comme chaque année, variables selon les dispositifs (*tableau 1*).

Sur 100 bénéficiaires<sup>3</sup> du RSA socle<sup>4</sup> seul<sup>5</sup> non majoré fin 2015, 74 perçoivent encore le RSA non majoré fin 2016 et 4 perçoivent un autre minimum sans toucher le RSA non majoré<sup>6</sup>. 22 sont sortis des minima sociaux ; parmi eux, 9 perçoivent la prime d'activité et 3 sont indemnisés au titre du chômage<sup>7</sup>.

Sur 100 bénéficiaires du RSA socle et activité non majoré fin 2015, 36 perçoivent le RSA non majoré en

1. L'ENIACRAMS porte sur les personnes âgées de 16 à 64 ans au 31 décembre. Dans cette fiche, le champ est limité aux 16-58 ans afin d'écartier de l'analyse (autant que possible) les possibilités de sorties par un départ à la retraite.

2. L'ENIACRAMS permet de comparer les situations au 31 décembre de chaque année. Il n'appréhende donc pas les éventuelles entrées et sorties dans les minima sociaux qui peuvent avoir lieu en cours d'année.

3. Pour le RSA, les chiffres sur le devenir concernent l'ensemble des bénéficiaires : les allocataires, mais aussi leurs conjoints. Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires.

4. Jusqu'en 2015, le RSA comportait un volet « minimum social », le RSA socle, et un volet « complément de revenus d'activité », le RSA activité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (voir fiche 20).

5. RSA socle sans RSA activité.

6. Les cumuls de minima sociaux sont peu fréquents mais possibles (voir fiche 05). Dans le tableau 1, lorsqu'une personne perçoit deux minima sociaux fin 2015, elle apparaît dans deux colonnes. Lorsqu'une personne perçoit deux minima fin 2016, elle n'apparaît que dans une ligne et est assignée en priorité vers le minimum qu'elle touchait fin 2015.

7. L'ASS n'est pas comptée ici comme une indemnisation au titre du chômage. Dans plus de 95 % des cas, l'indemnisation est ici l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou l'une de ses déclinaisons.

même temps que la prime d'activité fin 2016. 22 ne touchent plus que le RSA non majoré, signe d'une perte de revenus d'activité de leur foyer, et 40 sont sortis des minima sociaux. Parmi ces derniers, 23 perçoivent la prime d'activité et 7 une indemnité chômage ; 3 perçoivent les deux.

Sur 100 bénéficiaires du RSA socle majoré long<sup>8</sup> fin 2015, 74 le sont toujours fin 2016 et 6 perçoivent désormais le RSA non majoré (dont 5 sans cumul avec la prime d'activité) ; 20 sont sortis des minima sociaux et 9 parmi eux touchent la prime d'activité.

**Tableau 1 Devenir des bénéficiaires de minima sociaux au 31 décembre 2015, selon le dispositif**

En %

		Situation au 31 décembre 2015						ASS	AAH
		RSA socle					Total <sup>1</sup>		
		RSA socle non majoré			RSA socle majoré long				
		RSA socle seul	RSA socle + activité	Total					
Situation au 31 décembre 2016	<b>Présents dans les principaux minima sociaux d'insertion</b>	<b>77,7</b>	<b>60,0</b>	<b>74,4</b>	<b>79,7</b>	<b>74,6</b>	<b>72,8</b>	<b>94,4</b>	
	RSA, dont	75,6	59,1	72,5	79,3	72,9	1,6	0,6	
	RSA non majoré, dont	73,5	57,5	70,5	5,7	65,8	1,5	0,6	
	RSA seul	65,1	21,5	56,9	4,8	53,2	1,1	0,5	
	RSA+prime d'activité	8,4	36,0	13,6	0,9	12,6	0,4	0,0	
	RSA majoré	2,1	1,6	2,0	73,6	7,1	0,1	0,0	
	ASS	0,5	0,4	0,5	0,3	0,5	70,2	0,2	
	AAH	1,6	0,5	1,4	0,2	1,3	1,0	93,6	
	<b>Non présents dans les principaux minima sociaux d'insertion, dont</b>	<b>22,3</b>	<b>40,0</b>	<b>25,6</b>	<b>20,3</b>	<b>25,4</b>	<b>27,2</b>	<b>5,6</b>	
	Bénéficiaires de la prime d'activité non indemnisés au titre du chômage	7,8	20,1	10,1	8,1	10,1	3,6	0,3	
	Indemnisés au titre du chômage et bénéficiaires de la prime d'activité	1,3	3,0	1,6	1,0	1,6	0,8	0,0	
	Indemnisés au titre du chômage sans bénéficiaire de la prime d'activité	2,2	4,1	2,6	2,2	2,6	4,1	0,3	
Décédés	0,4	0,2	0,3	0,0	0,3	0,6	1,2		

1. Le RSA majoré, qu'il soit long ou non, est ici inclus.

**Note** > Pour le RSA, les chiffres sur le devenir concernent l'ensemble des bénéficiaires : les allocataires mais aussi les conjoints. Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires. L'analyse du devenir à un an des bénéficiaires du RSA socle majoré est restreinte aux bénéficiaires ayant au moins un enfant de moins de 2 ans à charge ou étant en cours de grossesse. On parle alors de « RSA socle majoré long ». Lorsque l'enfant le plus jeune a atteint ou dépassé l'âge de 2 ans, la perception du RSA majoré ne peut durer plus d'un an. Avec le remplacement du RSA activité par la prime d'activité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le « RSA » en 2016 se restreint au « RSA socle » des années précédentes.

**Lecture** > Parmi les personnes ayant perçu le RSA socle seul non majoré fin 2015, 65,1 % le perçoivent encore un an après. Au total, 73,5 % bénéficient du RSA non majoré fin 2016 (cumulé ou non avec la prime d'activité) et 22,3 % sont sorties des minima sociaux d'insertion.

**Champ** > France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre 2015.

**Source** > DREES, ENIACRAMS.

8. L'analyse du devenir à un an des bénéficiaires du RSA socle majoré est restreinte aux bénéficiaires ayant au moins un enfant de moins de 2 ans à charge ou étant en cours de grossesse. On parle alors de « RSA socle majoré long ». Lorsque les enfants ont atteint ou dépassé l'âge de 2 ans, la perception du RSA majoré ne peut pas durer plus d'un an.

Sur 100 allocataires de l'ASS fin 2015, 70 la perçoivent encore fin 2016, 2 touchent le RSA non majoré, 1 perçoit l'AAH (sans percevoir l'ASS) et 27 sont sortis des minima sociaux. Parmi ces derniers, 5 perçoivent une indemnité chômage, 4 la prime d'activité (1 perçoit les deux).

Sur 100 allocataires de l'AAH fin 2015, 94 le sont toujours fin 2016 et 6 sont sortis des minima sociaux. Ce très faible taux de sortie reflète les difficultés spécifiques d'insertion des adultes handicapés en situation de précarité.

### Les taux de sortie depuis le RSA socle en légère hausse en 2016

Depuis 2011, les taux de sortie à un an des minima sociaux sont très proches pour les bénéficiaires du RSA socle seul non majoré et du RSA socle majoré long (*graphique 1*). Le retournement conjoncturel amorcé à la mi-2011 et la dégradation du marché du travail qui en a découlé ont entraîné une baisse de ces taux en 2012 et 2013. Le taux de sortie depuis le RSA socle seul non majoré s'est ensuite stabilisé, tandis que la baisse de celui depuis le RSA socle

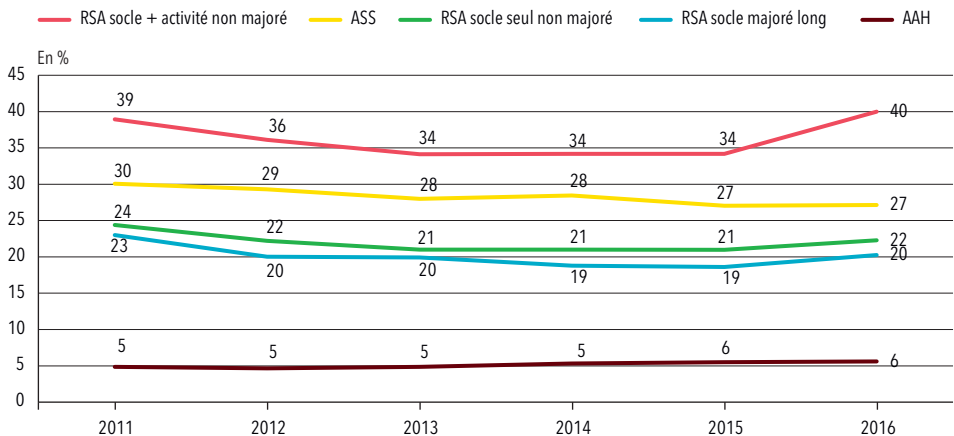
majoré long a ralenti. En 2016, les taux de sortie depuis le RSA socle seul non majoré et depuis le RSA socle majoré long augmentent d'un point chacun et passent respectivement à 22 % et 20 %.

Le taux de sortie depuis le RSA socle et activité non majoré a reculé de 5 points entre 2011 et 2013, puis s'est stabilisé jusqu'en 2015. En 2016, il est fortement orienté à la hausse et passe de 34 % en 2015 à 40 %. Son niveau, toujours plus élevé que celui des taux de sortie depuis les autres minima, et sa forte hausse, dans un contexte de créations nettes d'emplois importantes dans le secteur marchand, reflètent une plus grande proximité des bénéficiaires du RSA socle et activité non majoré avec l'emploi « bien » rémunéré.

Le taux de sortie parmi les allocataires de l'ASS a décliné aussi en 2012 et en 2013, mais plus faiblement que pour le RSA socle. En 2016, il est stable et s'élève à 27 %.

Enfin, le taux de sortie d'une année sur l'autre des minima sociaux parmi les allocataires de l'AAH reste très faible (5 % à 6 % entre 2011 et 2016), sans lien marqué avec la situation macroéconomique.

### Graphique 1 Évolution du taux de sortie des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante, selon le dispositif



**Note** > Les années correspondent à celles de la sortie des minima sociaux : le taux de sortie en 2016 porte par exemple sur les sorties entre décembre 2015 et décembre 2016. L'analyse du devenir à un an des bénéficiaires du RSA socle majoré est restreinte aux bénéficiaires ayant au moins un enfant de moins de 2 ans à charge ou étant en cours de grossesse. On parle alors de « RSA socle majoré long ».

**Lecture** > 30 % des bénéficiaires de l'ASS fin 2010 étaient sortis des minima sociaux fin 2011.

**Champ** > France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre de l'année précédente. Situations examinées au 31 décembre de chaque année.

**Source** > DREES, ENIACRAMS.

Cela traduit la difficulté persistante pour les personnes handicapées aux faibles revenus d'accéder à un emploi suffisamment rémunéré pour dépasser le plafond de ressources du dispositif. En raison de divers abattements et d'un plafond de ressources plus élevé, le niveau de revenu d'activité nécessaire pour sortir de l'AAH est cependant beaucoup plus élevé que celui pour sortir du RSA socle<sup>9</sup>.

### La moitié des bénéficiaires de l'ASS et du RSA socle et activité sortant des minima sociaux ont un emploi salarié

Les sorties des minima sociaux peuvent être de diverses natures (tableau 1). Une part des bénéficiaires de minima sociaux d'insertion en sort d'une fin d'année à l'autre en occupant un emploi salarié.

C'est le cas de plus d'un sortant sur deux depuis l'ASS entre fin 2014 et fin 2015<sup>10</sup> : 55 % occupe ainsi un emploi salarié fin 2015 (tableau 2). L'expérience professionnelle conséquente des bénéficiaires de cette prestation pourrait expliquer le fait qu'ils ont plus souvent un emploi salarié lorsqu'ils sortent des minima que les autres bénéficiaires. Ils sont en effet potentiellement plus proches du marché du travail que les bénéficiaires d'autres minima sociaux. Par ailleurs, le cumul d'un emploi et de l'ASS est limité dans le temps (contrairement au RSA et à l'AAH), ce qui contribue mécaniquement à accroître, parmi les sortants depuis l'ASS, la part de ceux ayant un emploi.

En revanche, seuls 23 % des allocataires de l'AAH qui sortent des minima sociaux d'insertion entre

**Tableau 2** Emploi salarié et inscription à Pôle emploi fin 2015 des bénéficiaires de minima sociaux au 31 décembre 2014 sortis des minima sociaux fin 2015, selon le dispositif

		Situation au 31 décembre 2014					En %	
		RSA socle			RSA socle majoré long	Total <sup>1</sup>	ASS	AAH
		RSA socle non majoré						
		RSA socle seul	RSA socle + activité	Total				
Proportion de sortants des minima sociaux fin 2015		21	34	23	19	23	27	6
Proportion parmi les sortants des minima sociaux fin 2015	En emploi salarié, dont	41	48	42	38	43	55	23
	CDI	13	18	14	14	14	15	9
	à temps plein	22	21	22	17	21	29	14
	Inscrits à Pôle emploi sans emploi salarié	25	24	25	21	25	26	9
	Décès	2	0	1	0	1	2	22
	Autres situations (changements de situation familiale, etc.)	32	28	31	41	31	17	46
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

1. Le RSA majoré, qu'il soit long ou non, est ici inclus.

**Note** > Pour le RSA, les chiffres concernent l'ensemble des bénéficiaires : les allocataires, mais aussi les conjoints. Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires.

**Lecture** > Parmi les personnes ayant perçu le RSA socle seul non majoré fin 2014 sorties des minima sociaux fin 2015, 41 % ont un emploi salarié fin 2015.

**Champ** > France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre 2014.

**Source** > DREES, ENIACRAMS.

9. Pour une personne seule et sans enfant, ayant son salaire comme unique revenu, l'écart va du simple au triple.

10. Les données sur l'emploi salarié fin 2016 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de cet ouvrage.

fin 2014 et fin 2015 sont en emploi salarié fin 2015. Cela représente seulement 1 % de l'ensemble des allocataires de l'AAH fin 2014, 94 % d'entre eux ne sortant pas des minima.

Parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré fin 2014 sortis des minima fin 2015, 42 % ont un emploi salarié à cette date (48 % des bénéficiaires du RSA socle et activité et 41 % du RSA socle seul). Cette proportion est un peu plus faible pour les allocataires du RSA socle majoré long (38 %). En tenant compte du fait que les bénéficiaires du RSA socle non majoré sortent plus souvent des minima d'insertion d'une année sur l'autre que les bénéficiaires du RSA socle majoré long (23 % contre 19 %), 10 %

des bénéficiaires du RSA socle non majoré fin 2014 sont en emploi salarié et sortis des minima sociaux fin 2015, contre 7 % des bénéficiaires du RSA socle majoré long.

Par ailleurs, environ un quart des bénéficiaires du RSA socle non majoré ou de l'ASS sortis des minima sociaux entre fin 2014 et fin 2015 sont inscrits à Pôle emploi fin 2015 sans être en emploi salarié. Les sorties sans emploi salarié peuvent être consécutives à un changement de situation familiale, à la reprise d'un emploi pendant une courte période, au fait d'occuper un emploi non salarié<sup>11</sup>, à une hausse des revenus des autres membres du foyer, à des aspects administratifs, etc.

**Tableau 3 Taux de sortie des minima sociaux entre fin 2015 et fin 2016, selon le dispositif, le sexe, la tranche d'âge et la situation familiale des bénéficiaires de minima sociaux au 31 décembre 2015**

En %

	RSA socle					ASS	AAH
	RSA socle non majoré			RSA socle majoré long	Total <sup>1</sup>		
	RSA socle seul	RSA socle + activité	Total				
Femme	21	40	25	20	25	28	5
Homme	23	40	26	ns	26	27	6
16 - 29 ans	30	51	33	21	31	49	6
30 - 39 ans	24	42	28	20	27	37	5
40 - 49 ans	19	37	22	18	23	28	5
50 - 58 ans	14	30	17	ns	18	19	6
Personne seule sans enfant	22	42	25	23	25	nd	5
Personne seule avec enfant(s)	17	38	21	19	22	nd	6
Couple sans enfant	28	48	33	-	33	nd	7
Couple avec enfant(s)	25	38	28	-	29	nd	7

1. Le RSA majoré, qu'il soit long ou non, est ici inclus.

ns : non significatif. nd : non disponible.

**Note >** Pour le RSA, les chiffres sur le devenir concernent l'ensemble des bénéficiaires : les allocataires, mais aussi les conjoints. Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires. L'analyse du devenir à un an des bénéficiaires du RSA socle majoré est restreinte aux bénéficiaires ayant au moins un enfant de moins de 2 ans à charge ou étant en cours de grossesse. On parle alors de « RSA socle majoré long ».

**Lecture >** Parmi les hommes bénéficiaires du RSA socle seul non majoré fin 2015, 23 % ne perçoivent pas de minimum social d'insertion fin 2016.

**Champ >** France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre 2015.

**Source >** DREES, ENIACRAMS.

11. Les périodes d'emploi non salarié ne sont pas connues actuellement dans les données de l'ENIACRAMS.

### Plus les bénéficiaires du RSA socle non majoré et de l'ASS sont jeunes, plus ils sortent des minima sociaux

Le taux de sortie des minima sociaux est différent selon l'âge des bénéficiaires. Par exemple, un tiers des bénéficiaires du RSA socle non majoré âgés de 16 à 29 ans sortent des minima sociaux d'une fin d'année à l'autre, contre 22 % des 40-49 ans et 17 % des 50-58 ans (tableau 3). Ces taux inférieurs de sortie des minima sociaux pour les bénéficiaires plus âgés sont révélateurs d'une insertion difficile sur le marché du travail. On la retrouve parmi les allocataires de l'ASS : 37 % des allocataires de 30 à 39 ans sortent des minima d'une année à l'autre, contre 28 % des 40 à 49 ans et 19 % des 50-58 ans. Les taux de sortie des minima d'insertion, par ailleurs, sont similaires pour les femmes et pour les hommes. La situation familiale peut, en revanche, avoir une incidence. Ainsi, les bénéficiaires du RSA socle seul non majoré en couple sortent plus souvent des

minima sociaux que les personnes seules. En particulier, seulement 17 % des personnes seules avec enfant(s) bénéficiaires du RSA socle seul non majoré fin 2015 sont sorties des minima sociaux un an plus tard.

### La probabilité de sortir des minima sociaux d'insertion est d'autant plus faible qu'on en perçoit depuis longtemps

Plus longue est l'ancienneté d'un bénéficiaire dans les minima sociaux, plus faible est sa probabilité d'en sortir d'une année sur l'autre (tableau 4). Ainsi, 42 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré et 44 % des allocataires de l'ASS fin 2015 qui ne percevaient pas de minima sociaux fin 2014 n'en percevaient plus fin 2016. Cette part de sortants décroît à environ 30 % parmi les bénéficiaires de ces minima fin 2015 qui en percevaient déjà fin 2014 mais pas fin 2013. Cette part diminue encore à 17 % pour ceux qui en percevaient chaque fin d'année depuis

**Tableau 4** Taux de sortie des minima sociaux d'insertion entre fin 2015 et fin 2016, selon l'ancienneté dans les minima et le dispositif perçu au 31 décembre 2015

		RSA socle					ASS	AAH
		RSA socle non majoré			RSA socle majoré long	Total <sup>1</sup>		
		RSA socle seul	RSA socle + activité	Total				
Ancienneté dans les minima sociaux au 31 décembre 2015 (en années)	Moins de 1 an	38	58	42	30	42	44	13
	1 an	28	44	30	21	30	31	10
	2 ans	22	36	24	18	24	23	9
	3 ans	18	32	20	15	20	19	7
	4 ans	16	25	17	15	17	17	7
	5 ans	14	29	15	9	15	13	5
	6 ans	11	22	13	8	13	11	5
	7 ans	9	23	11	9	11	9	5
	8 ans	9	20	10	7	10	9	4
	9 ans ou plus	7	13	8	7	8	6	3

1. Le RSA majoré, qu'il soit long ou non, est ici inclus.

**Note** > L'ancienneté porte sur l'ensemble des minima sociaux d'insertion (RSA socle majoré, RSA socle non majoré, ASS, AAH). Elle est appréciée à partir de la présence dans ces minima sociaux au 31 décembre de chaque année. Pour le RSA, les chiffres sur le devenir concernent l'ensemble des bénéficiaires : les allocataires, mais aussi les conjoints. Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires. L'analyse du devenir à un an des bénéficiaires du RSA socle majoré est restreinte aux bénéficiaires ayant au moins un enfant de moins de 2 ans à charge ou étant en cours de grossesse. On parle alors de « RSA socle majoré long ».

**Lecture** > Parmi les bénéficiaires du RSA socle seul non majoré fin 2015 ayant perçu un minimum social lors des trois fins d'année précédentes (2014, 2013 et 2012) mais pas fin 2011, 18 % ne perçoivent plus de minimum social fin 2016.

**Champ** > France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre 2015.

**Source** > DREES, ENIACRAMS.

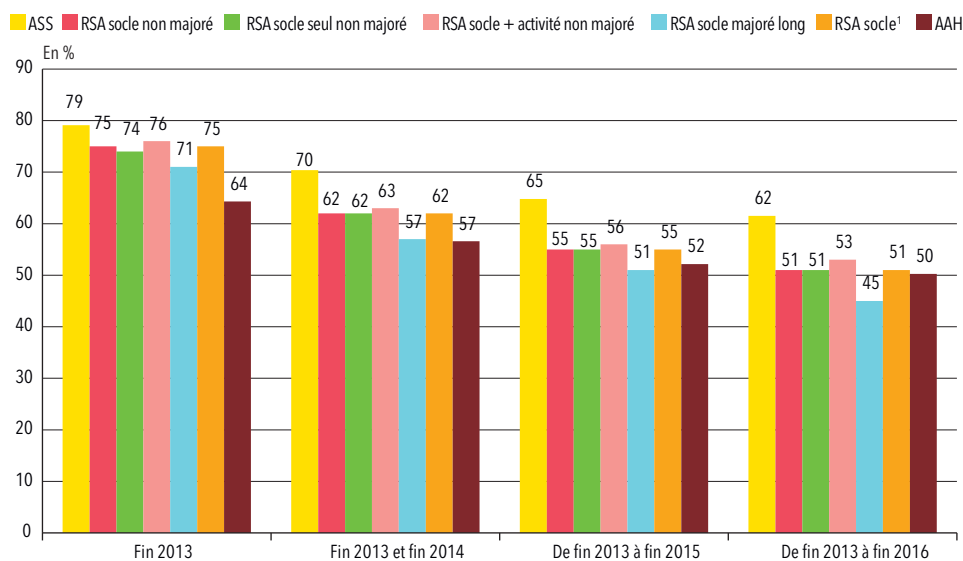
fin 2011 (mais pas fin 2010). Enfin, elle est d'environ 7 % pour ceux qui en ont perçu chaque fin d'année depuis au moins fin 2006.

Ce résultat s'observe également, à des niveaux plus faibles, pour les allocataires du RSA socle majoré long et de l'AAH : le taux de sortie passe de 30 % (13 % pour l'AAH) pour les allocataires qui perçoivent un minimum social fin 2015 sans en percevoir fin 2014 à 15 % (7 % pour l'AAH) pour ceux qui en ont perçu depuis fin 2011 (mais pas fin 2010). La présence d'un enfant en bas âge dans le ménage ou un handicap de l'allocataire peuvent freiner l'accès à un emploi, donc la sortie des minima sociaux, et expliquer ces taux plus faibles.

### La moitié des bénéficiaires du RSA socle non majoré sortis des minima sociaux restent en dehors les cinq années suivantes

Les trois quarts des bénéficiaires du RSA socle fin 2011 sortis des minima entre fin 2011 et fin 2012<sup>12</sup> sont restés en dehors des minima sociaux au moins deux ans, c'est-à-dire au moins jusqu'à fin 2013 (graphique 2). Cette proportion est plus élevée pour les allocataires de l'ASS (79 %), mais nettement plus faible pour les allocataires de l'AAH (64 %), dont les difficultés d'insertion sur le marché du travail rendent plus difficile une sortie pérenne des minima sociaux. Parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré sortis des minima en 2012, 51 % n'ont perçu aucun minimum social

#### Graphique 2 Part des bénéficiaires sortis des minima sociaux en 2012 qui demeurent en dehors des minima sociaux au cours des années suivantes, selon le minimum social perçu fin 2011



1. Le RSA majoré, qu'il soit long ou non, est ici inclus.

**Note >** Pour le RSA, les chiffres concernent l'ensemble des bénéficiaires : les allocataires, mais aussi les conjoints. Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires. La présence ou l'absence dans les minima sociaux au bout des  $n$  années suivant la sortie est appréciée à partir de la présence ou non dans les minima sociaux à chaque 31 décembre de ces  $n$  années.

**Lecture >** Parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré fin 2011 sortis des minima fin 2012, 75 % ne percevaient pas de minimum social fin 2013 (au bout de deux ans) et 51 % n'ont perçu aucun minimum chaque fin d'année entre fin 2013 et fin 2016 (au bout de cinq ans).

**Champ >** France, bénéficiaires âgés de 16 à 54 ans au 31 décembre 2011.

**Source >** DREES, ENIACRAMS.

12. Dans cette section, l'analyse se limite aux allocataires de moins de 55 ans afin de s'abstraire (autant que possible) des départs à la retraite au cours de la période considérée des cinq ans suivant la sortie des minima sociaux.

au cours des cinq années suivant leur sortie (c'est-à-dire chaque fin d'année entre fin 2012 et fin 2016<sup>13</sup>). Ce taux est plus élevé pour les allocataires de l'ASS (62 %), signe que la sortie de ce minimum est plus durable, peut-être facilitée par la plus grande expérience professionnelle de ces allocataires. En revanche, il est plus faible pour les bénéficiaires du RSA socle majoré long (45 %), ce

qui peut s'expliquer par les difficultés pour concilier vie familiale et vie professionnelle avec de jeunes enfants à charge.

Quelle que soit la prestation perçue fin 2011 (sauf le RSA socle majoré long), le risque pour les personnes sorties fin 2012 de recourir de nouveau aux minima sociaux d'insertion diminue avec le temps<sup>14</sup> passé hors des minima. ■

#### Pour en savoir plus

> **Rémila, N., Richet-Mastain, L.** (2018, juillet). Un quart des bénéficiaires du RSA et de l'ASS sortent des minima sociaux chaque année. DREES, *Études et Résultats*, 1073.

13. Pour rappel, les données de l'ENIACRAMS ne renseignent que sur la situation au 31 décembre de chaque année, et ne permettent donc pas de repérer d'éventuels passages par les minima sociaux temporaires en cours d'année civile.

14. En d'autres termes, la fonction de hasard (qui rapporte les effectifs retombant dans les minima sociaux entre la fin d'année  $n$  et la fin d'année  $n+1$  aux effectifs qui étaient encore hors des minima sociaux en fin d'année  $n$ ) est décroissante en fonction du temps.